

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 5 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Laëtitia MELOIS à Franck DUVAL
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES
Lucien MONNERIE à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Régis KERDELHUE à Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Juin 2022
Date de l'affichage	29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2022 64 **Intégration des espaces communs du lotissement Park Ker Line dans le domaine communal**

Rapporteur : C. GUEGUEN

Il s'agit de l'intégration dans le domaine communal de certains espaces communs du lotissement Park Ker Line (10 lots), rue Emmanuel Jansen, ayant son accès depuis la route de Brunénant.

La cession à la commune porte sur une surface de 1559 m² (CL 151 et 204). Il s'agit de la voirie et des espaces verts de l'entrée sous lesquels sont installés des réseaux et un bassin d'orage.

Les espaces verts centraux resteront propriété de l'ASL (Association Syndicale Libre) du lotissement Park Ker Line (CL 205, 206 et 207).

La longueur de voirie, incorporée dans le domaine communal, est de 107 m.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 20 juin 2022,

AUTORISE l'intégration de certains espaces communs du lotissement Park Ker Line, cadastrés CL 151 et 204, d'une surface totale de 1559 m², dont une longueur de voirie de 107 m, dans le domaine communal ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge du lotisseur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 juillet 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

